



CONCOURS PAYSAGE, FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE
JURY DÉPARTEMENTAL HAUTE-SAVOIE

- RAPPORT D'ÉVALUATION DU JURY -
ANNÉE 2016

- Commune -
Ville-la-Grand

Nombre d'habitants : plus de 2 000

Classement actuel : 0 fleur 1 fleur **2 fleurs** 3 fleurs 4 fleurs

Représentants de la commune :

Maire : BARDET Raymond - 04 50 84 24 35

Responsable concours : DAVIET Jean-Michel - 06 26 61 14 62

Responsable(s) SEV : PIERRET Régis - 06 13 05 08 75

Membres du jury :

Caroline Bertrand

Sylvain Rochy

Date et heure de la visite :

20/07/2016 à 15 heures

haute
savoie
le Département

Paysages

de nos COMMUNES

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION

inexistant

initié

réalisé

conforté

② Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire

Connaissance et prise en compte des exigences du label			0/00	
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)		0	00/000	

② Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		0		0000
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement	0	00		
Présence du végétal toute l'année		0/00		0000

② Stratégie de gestion

Présence et cohérence de modes de gestion	0	00		0000
Pertinence de la gestion en fonction des lieux	0	00		

2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

inexistant

initié

réalisé

conforté

② Actions vers la population

Information		0	00/000	0000
Concertation	0/00	000	0000	
Animation		0/00	000/0000	
Promotion du label	0	00	000	0000

* Actions vers les touristes

Information / animation		0/00	000/0000	
Promotion du label	0	00	000	0000

* Actions vers les services municipaux

Information / concertation / coproduction		0		0000
---	--	---	--	------

* Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

Information / concertation / coproduction	0	00	000/0000	
---	---	----	----------	--

3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

inexistant

initié

réalisé

conforté

② Arbres

Diversité botanique	0	00		
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00		0000
Qualité d'entretien et mesures de protection		0/00		
Renouvellement	0	00		

② Arbustes, plantes grimpantes

Diversité botanique	0	00		
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00		0000
Qualité d'entretien (taille notamment)		0/00		
Renouvellement	0	00/000		

② Pelouses, prairies, couvre-sols...

Pertinence des plantations (choix des variétés) en fonction des lieux	0		0000	
Qualité d'entretien			000/0000	

② Fleurissement

Diversité botanique		0		0000
Pertinence des compositions (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux		0/00		0000
Créativité	0	00		
Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume)		0/00		0000
Qualité d'entretien	0	00/000		

4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

inexistant	initié	réalisé	conforté
------------	--------	---------	----------

Actions en faveur de la biodiversité

Connaissance et inventaire		0/00	000/0000	
Protection		0/00	000/0000	
Amélioration		00/000	0000	
Sensibilisation		0/00	000/0000	

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol (connaissance, protection, valorisation)	0	00/000	0000	
Eau (origine et économie de la ressource)			000	0000
Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)		0/00		0000
Déchets verts (limitation et valorisation)			000/0000	
Énergie (réduction des consommations et solutions alternatives)	0	00/000	0000	

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Maîtrise de la publicité et des enseignes			000	0000
Rénovation et entretien des façades	0	00		
Effacement des réseaux	0		000/0000	
Intégration du mobilier urbain			00/000	0000
Qualité de la voirie et des circulations		0		0000
Propreté		0		0000

5 / ANALYSE PAR ESPACE

inexistant	initié	réalisé	conforté
------------	--------	---------	----------

Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

Entrées de commune		0		0000
Centre de commune			0/00	
Quartiers d'habitation		0		0000

*** Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion**

Parcs et jardins			0/00	
Jardins à vocation sociale et pédagogique	0/00	000	0000	
Abords d'établissements publics		0	00/000	0000
Cimetière	0/00	000	0000	
Espaces sportifs	0/00	000	0000	
Zones d'activité		0/00	000/0000	
Espaces naturels		0	00/000	0000
Maillages et coulées vertes	0/00		0000	
Infrastructures de déplacement	0	00	000/0000	
Autre espace				

6 / LA VISITE DU JURY

inexistant	initié	réalisé	conforté
------------	--------	---------	----------

Présence d'un binôme élu et technicien			0/00	
Organisation de la visite		0		0000
Pertinence du circuit		0		0000

critères spécifiques : critères à apprécier uniquement si la commune est concernée. *

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

POINTS REMARQUABLES

Très bon accueil des élus et de l'équipe technique. Forte mobilisation de tous. Visite bien organisée. Equipe qui souhaite accéder à la 3ème fleur. Fleurissement d'excellente qualité. Nombreuses fresques et statues en ville, qui créent une originalité. Grand Parc urbain, le Parc des Ecureuils, très bien entretenu et véritable poumon vert de la ville. Proximité immédiate de la campagne avec les vignes préservées en bordure de limite communale. Parcours le long du foron qui relie la ville à la campagne, liaison douce pertinente. Chantier de réhabilitation en cours du Moulin de Carra, qui sera un nouveau site paysager d'importance pour la commune. Bassin paysager de rétention des eaux pluviales particulièrement bien traité en espaces verts, là où d'autres villes auraient opté pour du tout béton. Ville très propre. Document de présentation bien élaboré, nombreuses images vendeuses, félicitations au service com.

POINTS À AMÉLIORER

Nécessité de créer une connections verte entre le centre (Mairie) et la voie verte des bords du Foron. Travailler sur un plan de renouvellement du mobilier urbain vieillissant et dégradé (corbeilles notamment). Terminer la réhabilitation du moulin afin de constituer une carte supplémentaire pour une candidature 3 fleurs.

AVIS DU JURY

La commune peut prétendre à la 3ème fleur (candidature à l'été 2017) si le niveau de fleurissement est maintenu d'ici là. Une visite de confirmation sera à planifier avec le Caue au printemps 2017.

